

LES ABONNEMENTS SONT REÇUS

A Roanne :

Chez M. CHORNON, imp., r. St-Elisabeth.
Chez M. FERLAY, imp., rue du Collège, 9.
Chez M. SAUZON, imp., rue Impériale, 70.

A Paris :

Chez M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3.
Chez MM. LAFITTE, BULLIER et C^{ie}, rue
de la Banque, 20.
Chez M. I. FONTAINE, rue de Trévise, 22.
Chez MM. LAVOISIER, MAZADE et C^{ie}, rue
Montmartre, 156.

L'ECHO ROANNAIS

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Roanne et le département 1 an, 40 fr.
6 mois, 6 fr.
Hors du département 1 an, 42 fr.
Annonces, 25 c. — Réclamés, 50 c.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration doit être adressé franco aux Editeurs.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE

ANNONCES JUDICIAIRES & AVIS DIVERS.

Roanne, 10 avril 1859.

PRÉFECTURE DE LA LOIRE.

Conformément à la circulaire de M. le Ministre de la guerre en date du 20 mars 1859, les engagements volontaires sont ouverts pour :

1^o Corps français.

- Les corps de la garde impériale.
- Les 100 régiments d'infanterie de ligne.
- Les bataillons de chasseurs à pied.
- Les régiments de carabiniers.
- Les régiments de dragons.
- Les régiments de lanciers.
- Les régiments d'artillerie.
- Les escadrons du train des équipages militaires.
- Les infirmiers des hôpitaux militaires.
- La 2^e section d'ouvriers militaires d'administration.

2^o Corps étrangers.

Les deux régiments étrangers.

Ne seront admis à contracter des engagements volontaires pour les bataillons de chasseurs à pied, que des hommes lestes, vigoureux, bien constitués, d'une taille moyenne et bien prise et ayant, autant que possible, l'habitude de la chasse et des armes à feu.

Seront seuls admis à s'engager pour la 2^e section d'ouvriers militaires d'administration, les hommes pouvant rendre d'utiles services en qualité de commis aux écritures, sous les conditions exigées par la décision ministérielle du 50 septembre 1854.

Conformément aux prescriptions de la circulaire du 30 décembre 1856, il ne sera délivré de feuilles de route aux jeunes gens qui auront contracté des engagements volontaires pour des corps non compris dans le présent bulletin, qu'autant qu'ils justifieraient préalablement devant le sous-intendant militaire, d'une autorisation ministérielle spéciale.

Par décret de S. M. l'Empereur, les opérations des conseils de révision commenceront par toute la France au 27 avril courant.

Nous donnerons ultérieurement l'itinéraire du conseil de révision de la Loire.

Un supplément d'instruction ayant été ordonné dans l'affaire de l'assassinat Maillant, à Cremeaux, on a trouvé, jeudi dernier, en faisant le plan des lieux, où la scène se serait passée, un chapeau à peu près neuf, percé de deux trous de balle.

Ce chapeau a été rapporté par M. Russon, notaire, au parquet de Roanne.

Nous apprenons que par suite des fouilles faites pour l'extraction de l'anthracite à Lay, quelques maisons se sont lézardées. Jeudi 51

Feuilleton de l'Echo.

JARNY L'ERMITE.

Suite et fin.

Pendant quelque temps cet événement fit le sujet de toutes les conversations. On en parla trois jours au château et trois mois au village, puis on l'oublia.

Ma parole d'honneur, s'était écrié le vicomte en apprenant la mort de Claire, il n'y a que des manans qui aient le privilège d'être aimés. Quelle duchesse tuerait pour moi!

Pendant six semaines, Samiguet faillit d'être la victime d'un guet-apens ; les dernières paroles de Jarny bourdonnaient toujours à ses oreilles, et il ne dormait jamais qu'après avoir cadencé toutes les ouvertures et placé ses armes à portée de sa main. Mais lorsqu'il s'aperçut que le temps s'écoulait sans qu'un accident fâcheux lui arrivât, il se relâcha de ses précautions et se prit à dire tout haut que Pierre n'oserait pas se mesurer à lui. Le fait est que Pierre semblait éviter son approche.

Vers le milieu de l'été on apprit que Paul venait de mourir victime de son courage dans un incendie qui avait éclaté dans l'arsenal de Toulon ; il s'était bravement précipité dans les flammes pour sauver un infirmier ; une poutre embrasée l'avait écrasé dans sa chute. Aux détails qu'on raconta sur sa mort plusieurs personnes pensèrent que Paul l'avait cherché.

Jarny soutint cette dernière épreuve avec la constance qu'il avait mise à supporter ses autres maux. On le rencontrait errant dans la campagne, vivant de peu, silencieux et morne. Il louait ses bras aux fermiers, et le travail ne lui manquait pas. Quelle maison se serait fermée devant lui ?

Sur ces entrefaites, Samiguet qui s'était plus vite consolé de la perte de sa femme que guéri des craintes que lui avaient inspirées Jarny, annonça un soir à la veillée que M. le vicomte de Roquevès allait se marier. La nouvelle courut de chaudière en chaudière, et tout Gémenos savait le lendemain que le jeune capitaine devait épouser mademoiselle

mars, appelé par mesdames les religieuses de St-Charles, le vénérable curé de cette paroisse a donné le prudent conseil d'abandonner provisoirement une des salles de l'école.

Lauri sacra fames devient de plus en plus le but de certains industriels. Nous relations dernièrement un audacieux vol pratiqué dans une église de commune rurale. Nous venons d'apprendre que dernièrement on a fracturé et dévalisé un tronc dans l'église de notre collège.

Une nouvelle industrie vient de s'implanter à Roanne : c'est une manufacture d'objets en caoutchouc, en rue du rivage, au midi de la ville.

La souscription pour l'érection d'une statue à Notre-Dame de France, au Puy, s'élève en ce moment à 511,777 fr. 26 c.

Depuis huit jours un ciel d'azur et un soleil d'été se font remarquer dans nos environs. La végétation est devenue fort active et les arbres à fruits sont couverts de fleurs. La vigne ne s'est pas mise encore en sève bien marquée, néanmoins, nous avons vu de belles formes dans un jardin clos.

Le baromètre est au beau fixe et ne nous présage pas de la pluie de sitôt. Ainsi, pendant qu'elle est ardemment désirée, nous apprenons qu'en Algérie et dans le cercle de Constantine, des pluies fort abondantes, à la suite de beaucoup de neiges fondues depuis plus d'un mois, les rivières étaient débordées.

On a en France des appréhensions sur la récolte des foins ; mais en retour l'Algérie nous en fournira en quantité. Puis, vers les fêtes de Pâques nous avons toujours remarqué que les pluies devenaient plus fréquentes.

Le beau temps invite notre population à visiter nos jolies promenades. Nous avons remarqué une lacune dans celle existante en amont du pont de la Loire jusqu'au nouveau pont construit par le chemin de fer. Il y a une discontinuité discordante à l'endroit du passage de Renaison qui se perd en Loire, passage qui devrait être nécessairement continué pour le chemin de halage. L'on sait que sous le pont du chemin de fer l'on a ménagé une ouverture pour haler les bateaux. Il y a donc une nécessité absolue de construire une passerelle sur la rivière de Renaison, à son entrée en Loire, et alors la promenade en cette partie ne serait nullement interrompue, ni le chemin de halage.

Nous sommes persuadés que si l'autorité en faisait part à M. le Préfet, la lacune dont nous venons de parler, aurait bientôt disparu, et la population profiterait d'une longue promenade magnifique qui serait très-frequentée, et qui deviendrait encore plus agréable si l'on plantait des arbres sur le côté opposé à la Loire.

Cette prétention de l'Autriche nous paraît singulièrement ressembler à la fable des moutons et des loups. Ces derniers demandèrent qu'en signe de paix les moutons renvoyassent leurs chiens de garde, puis quand cette clause fut exécutée, les loups mangèrent plus commodément les moutons.

Certains journaux allemands font les rodomants et les matamores : dernièrement il nous

Jeudi et vendredi, un vent chaud du midi nous présageait la pluie, mais elle n'a fait que mouiller la superficie du sol. Nos campagnes environnantes ont à peine de quoi abreuver leur bétail. Hier samedi, le soleil et un vent chaud ont chassé les nuages.

Le bruit a couru que nous aurions peut-être un escadron ou deux de cavalerie pour tenir garnison à Roanne. Plusieurs fois nous avons élevé la voix pour que cela fût ; mais nos espérances ont toujours été déçues.

Les casernes de Lyon et Saint-Etienne sont peu saines pour les chevaux ; à Roanne, au contraire, tout est réuni pour une garnison équestre : plusieurs cours d'eau, fourrages excellents et à bon marché, plaine magnifique pour les évolutions militaires, etc. Il nous est arrivé d'avoir des cavaliers qui ont séjourné quelques semaines dans notre ville et qui ont trouvé étonnant que leurs chevaux fussent aussi tôt refaits pendant le peu de temps de leur séjour chez nous. On a calculé que l'économie que l'on pourrait faire sur les cavaliers qui sont en garnison à Saint-Etienne serait d'environ quinze mille francs par an, s'ils étaient à Roanne, seulement sur la nourriture, indépendamment de la santé des chevaux.

Notre ville est en seconde ligne de Lyon, dans une position stratégique militaire importante, à cause de la grande route de Paris à Lyon et du passage de la Loire. Nous sommes à une distance presque égale de Moulins, Clermont, St-Etienne, Lyon et Mâcon. Pour terminer les constructions de notre caserne commencée, Roanne et ses environs fourniraient certainement une somme assez ronde, et le Gouvernement, en nous aidant, aurait une caserne saine, dont les frais seraient bientôt compensés par la conservation des chevaux que Moulins, Saint-Etienne et Lyon pourraient nous envoyer pour leur servir même de caserne-hôpital.

Tout le monde sait que la diplomatie voudrait arranger pacifiquement les contestations survenues entre l'Autriche et le Piémont, et qu'un congrès a été proposé dans ce but.

Mais Madame l'Autriche ne voudrait pas que le Piémont fût admis dans le congrès, à moins qu'il ne désarmât, pendant sans doute qu'elle resterait l'arme au bras. N'est-ce pas là une véritable querelle d'allemands ?

Cette prétention de l'Autriche nous paraît singulièrement ressembler à la fable des moutons et des loups. Ces derniers demandèrent qu'en signe de paix les moutons renvoyassent leurs chiens de garde, puis quand cette clause fut exécutée, les loups mangèrent plus commodément les moutons.

Certains journaux allemands font les rodomants et les matamores : dernièrement il nous

sances, rayonnait de bonheur. Au dessert, sur un signe du vicomte, les laquais emplirent tous les verres ; lui-même se leva.

En ce moment, un homme vêtu du costume des gardes traversa la terrasse et vint se poser à la porte de la galerie, en face des époux.

Le vicomte saisit son verre plein jusqu'au bord, et allait le porter à ses lèvres lorsque le fusil du garde s'abaissa. Une détonation se fit entendre, le verre vola en éclats, et le vicomte roula par terre, la poitrine traversée par la balle.

Sang pour sang ! s'écria Pierre Jarny avec une voix de tonnerre. Il y a un an, jour pour jour, que le vicomte de Roquevès a fait condamner mon frère. Je le venge.

Un tumulte épouvantable suivit ces paroles. Les gentilshommes coururent vers le vicomte qui se débattait dans le sang, mademoiselle d'Aubenais tomba évanouie entre les bras de ses compagnes.

Les laquais, race poltronne, s'écartèrent de Pierre Jarny qui descendait le perron froidement, son fusil vengeur à la main, lorsque un homme se présenta devant lui. C'était Samiguet, qui accourait attiré par le bruit.

J'ai payé la dette du frère, dit Jarny, voici pour la fiancée maintenant.

Et se servant de son fusil, comme d'une massue, il en fit tomber la lourde crosse sur le front du garde, qui s'abattit sur les dalles sans même pousser un cri.

Sautant par-dessus le cadavre de Samiguet, Pierre Jarny franchit la terrasse, descendit dans le parc et s'enfonça sous les massifs d'arbres.

Lorsque les piqueurs et les gardes, revenus de leur stupeur, songèrent à poursuivre le meurtrier : il était déjà hors d'atteinte.

Les recherches les plus actives, les plus fréquentes furent ordonnées, mais en vain ; une protection occulte défendait Pierre Jarny. Toutes les fermes, les métairies, les chaumières épandues dans le pays lui prétaient un refuge et l'asile impénétrable des montagnes lui permettait de braver tous les limiers de la justice. Pendant cinq ans, il vécut errant, mais libre, des forêts de la Saint-Beaume aux

rappelaient le souvenir de Leipsik, — journée de trahison où la France vit en outre un beau-père se liquer à nos ennemis pour faire la guerre à l'époux de l'impératrice Marie-Louise.

On pourrait répondre aux journaux de l'Autriche, ce que je répondis en 1815 à des Croates logés chez moi. Ils étaient décorés d'une médaille en bronze commémorative de la bataille de Leipsik. L'un deux m'apostropha avec un air de satisfaction orgueilleuse : *fil français aux Leipsik*. (Il y a eu beaucoup de Français morts à Leipsik).

Ma réponse ne se fit pas attendre : *fil Kaiserliches capout Austerlitz, Jena, Wagram!*

Mes Croates, joignant les mains, s'exclamèrent trois fois piteusement : *ya ya ! ya !*

Si les journaux autrichiens évoquaient les manes de leurs anciens généraux Beaulieu, Vurmser et Alvinzy, ils deviendraient peut-être moins arrogants.

Nous nous rappelons une anecdote relative à un officier supérieur et au vieux général Vurmser. Trois jeunes officiers français qui avaient eu des relations intimes avec des personnes habitant une ville forte occupée alors par le quartier général de Vurmser, quittèrent certain soir leur division et voulurent pénétrer dans la ville. Ils furent accueillis à coups de fusils et deux d'entre eux s'en firent à franc étrier ; le troisième réussit à entrer dans la place et à se cacher.

On croit que c'était Lannes, alors bien jeune officier. Le lendemain il se déguisa et parcourut la ville en esquivant les remparts et en remarquant avec soin les côtés faibles des ouvrages. L'ennemi s'étant aperçu de sa visite, le fit arrêter et conduire au vieux général, qui l'interrogea sur son apparition dans une ville ennemie. Il alléguait pour motif les liaisons qu'il avait eues avec une femme qu'il avait voulu revoir. Après quoi Vurmser lui demanda quel âge avait le général Bonaparte.

L'âge qu'avait Scipion quand il vainquit Annibal, répondit résolument Lannes.

Peu de jours après celui-ci fut échangé et, revenu au camp français, il fut quelque peu tancé par Bonaparte ; mais alors il déroula le plan de la ville, et au moyen des renseignements fournis par lui, elle fut bientôt au pouvoir des Français.

Dans son audience du 1^{er} de ce mois, le tribunal de police correctionnelle de Roanne a condamné à deux mois d'emprisonnement et à 25 francs d'amende le nommé Cortey André, ouvrier tisseur, demeurant petite rue du Moulin-Populle, n^o 5, pour avoir, sans autorisation, ouvert un débit de boissons et reçu dans cet établissement, où journellement des faits immoraux se passaient, des jeunes gens âgés de moins de 16 ans.

A la même audience, la fille Claudine La-

bois de Roquefort. Quatre-vingt-neuf arriva. L'importance des événements politiques qui seouaient la France firent cesser les poursuites dont il était l'objet. Pierre Jarny vint alors s'établir dans la grotte où les chasseurs le voyaient encore quarante ans après.

Du haut de sa retraite escarpée, comme un aigle au bord de son aire, il voyait le château où sa main avait semé tant de deuil, le village où il avait perdu tant d'espérances.

Un jour vint, dit l'ermite après un moment de silence, où je vis la tempête populaire se ruer sur le château. La foule, tremblante la veille et maintenant pleine d'audace, vint battre ces fortes murailles qui jetaient tant d'ombres autour d'elles. Je vis les portes sauter sur leurs gonds, l'incendie et la dévastation passer dans cette splendide demeure où tant et de si riches seigneurs s'étaient reposés dans la puissance et la sécurité ! Je vis les manans fouler et broyer aux pieds les écussons de pierre et les quatre tours orgueilleuses tomber au niveau du sol ! La plèbe passait les fossés à sec sur un pont de crénaux ; quand vint le soir, tout était poussière et décombres et le village piétinait sur les ruines du château. Je restai immobile et muet sur mon rocher sans que l'envie me prit de me mêler à toute cette colère. Que m'importait, à moi ! j'étais vengé.

Le lendemain Pierre Jarny, en traversant un ravin, trouva un homme étendu sur la terre. Ses vêtements étaient souillés de poudre et de sang ; son visage livide et taché de boue présentait au-dessus du sourcil une plaie béante et humide encore. Pierre se pencha et sentit les pulsations du cœur sous sa main. Trempant alors un linge dans une source voisine, il lava le visage du blessé. Quand il en eut effacé la fange et le sang, Jarny se releva vivement. Il voyait couché devant lui le corps du comte de Roquevès. Une violente émotion se peignit sur ses traits, et lorsque le blessé ouvrit les yeux il en put voir les traces sur la figure bouleversée du vagabond.

Un instant ils se regardèrent en silence et il fallait que le visage de Jarny exprimât une pensée bien terrible, car le fugitif par un mouvement instinc-

place, canneluse à Rcanne, prévenue de piquage d'once, détournement frauduleux de cocotons filés au préjudice de MM. Masson, ses maîtres, a été condamnée à 4 mois d'emprisonnement, et le nommé Roure Antoine, chiffonnier, son complice par recel, a été condamné à 2 mois de la même peine.

A l'audience du 7 avril, le même tribunal a condamné pour le même délit de piquage d'once, les nommées Christine Thomasson veuve Moulin, Anne Audoine veuve Deville, la femme Pérard et la femme Parent : la première à 4 mois d'emprisonnement, et les autres à 2 mois de la même peine.

Voici une nouvelle qui doit faire plaisir à notre département :

Par décision du 50 mars, et sur l'avis du conseil général des ponts-et-chaussées. M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics a approuvé le tracé proposé par la compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon par le Bourbonnais, entre Montargis et Briare.

Il ne manquera plus que la ligne de Roanne à Lyon par Tarare soit ouverte, et lorsque tous ces travaux seront terminés, le trajet de Paris à Lyon se fera en quatre heures de moins.

Le Préfet de l'Ain vient de prendre un arrêté portant suppression à partir du 2 avril, du tour de l'hospice de Bourg, qui sera remplacé par un bureau d'admission, à partir du 1er mai le tour sera également supprimé à l'hospice de Beauvais.

Reproduction du saumon dans un étang. M. Clouet, membre de l'Institut, professeur de l'Ecole de médecine, a lu à la société d'acclimatation, dans la séance dernière, la note suivante que nous reproduisons à cause de son importance.

J'ai l'honneur de communiquer à la Société une découverte qui me paraît destinée à exercer une véritable influence sur les progrès ultérieurs de la pisciculture fluviale, je veux parler de la reproduction du saumon, en l'état de domesticité, dans des bassins clos, et sans que les individus, séquestrés dès leur naissance, aient jamais pu effectuer leur émigration à la mer.

Cette découverte vient d'être faite à St-Cucufa, près St-Cloud, dans l'un des domaines de l'Empereur, où depuis plusieurs années, M. Coste, membre de l'Institut, exécute des expériences sur une grande échelle.

Le petit étang qui a été le théâtre de ce curieux phénomène, situé dans le creux d'une vallée ombragée, n'a pas plus d'un hectare de superficie. Sa profondeur est de 6 mètres vers l'extrémité où se trouve la boude, tandis que sur tout le reste de son étendue, son fond richement herbeux, s'élève en mourant vers les bords, comme celui d'une cuvette. Les eaux, limpides et toujours froides qui l'alimentent, proviennent d'une simple transpiration des collines d'alentour, et sont assez abondantes pour fournir un déversoir, une cascade.

Il y a trois ans, cette pièce d'eau, entièrement vidée, resta à sec pendant le temps nécessaire pour qu'on pût en rebatre le fonds et en réparer les parois. Ces opérations terminées, on ferma la boude, et lorsque les eaux furent suffisamment accumulées, M. Coste y mit un certain nombre de truites d'un an, qu'il avait déposés provisoirement dans un petit bassin latéral, d'environ deux mètres carrés. Ces truites sont aujourd'hui âgées de quatre ans et ont de 50 à 55 centimètres de long.

En avril et mai 1857, plusieurs milliers de saumons, nés au Collège de France deux mois auparavant, furent mêlés aux truites de l'étang, et ces saumons, malgré les redoutables ennemis qui y étaient déjà, ont prospéré en si grand nombre, que, dans une pêche exécutée le mois

dernier, par ordre de S. M. l'Empereur et en présence de LL. MM., un seul coup de filet en a ramené plus de 290 kilogrammes. Ces poissons pesaient en moyenne 120 grammes et avaient une longueur de 25 à 50 centimètres.

Ce n'a pas été sans surprise que M. Coste a constaté que tous les poissons ramassés par le filet étaient en pleine reproduction. Les femelles avaient leurs œufs à maturité, et des fécondations artificielles ont pu être faites sur place. J'ai vu les œufs de ces fécondations : les embryons y sont arrivés à un tel degré de développement que les éclosions sont imminentes.

La possibilité de la reproduction du saumon dans les eaux privées est donc un fait acquis à la science. Il s'est manifesté ici d'une manière si générale qu'on ne peut le considérer comme une exception, et si rien ne vient entraver cette magnifique expérience, le résultat sera encore plus saisissant à la saison prochaine, quand les animaux auront pris un plus grand accroissement.

De cette expérience il résulte encore que la première ponte du saumon a lieu à dix huit mois, comme celle de la truite, et que cette première ponte fournit 200 œufs environ. Si ces œufs sont moins colorés que ceux des grands individus pêchés en pleine rivière, cela tient à ce que la chair des jeunes femelles qui les fournissent n'a pas encore pris la teinte qu'elle doit avoir.

Par là se trouve aussi détruite la dernière objection que l'on avait faite à l'élève du saumon dans des étangs et des bassins clos; mais pour que cette industrie soit efficace, il faut choisir les conditions dans lesquelles il convient de l'exercer.

Fabrication d'un nouveau papier.

La France et l'Angleterre font une consommation énorme de papier : les journaux surtout en absorbent des quantités immenses.

Pour suffire aux besoins toujours croissants, on cherche les moyens de produire d'avantage, et on est arrivé à augmenter la production du papier.

Le Moniteur rapportait dernièrement qu'en Algérie un industriel est parvenu à produire du papier avec un certain palmier qui croît abondamment dans les environs d'Alger, et avec d'autres substances qu'on y rencontre. Cet industriel a monté une usine assez considérable qui fabrique maintenant des papiers sur une vaste échelle.

En France, on fait du papier de piage avec de la paille : M. Rabourdin, à Villeret-sur-Loire, en a fabriqué d'énormes quantités.

Enfin, nous lisons dans le Courrier de Lyon :

« Un de nos compatriotes, grand amateur de chimie, vient d'inventer un nouveau genre de papiers confectionnés avec de simples copeaux de bois bouillis dans une certaine quantité d'alcali minéral et végétal. S'il faut s'en rapporter au dire de l'inventeur, qui propose de perfectionner son essai et d'exploiter plus tard sur une large base, 50 kilogrammes de copeaux de bois de sapin et 5 kilogrammes d'alcali donnent une rame de papier très large, blanc comme de la neige et fin comme de la soie. »

Le Moniteur a publié un décret qui fait connaître les travaux du conseil du sceau; c'est celui qui soumet le port du titre étranger à l'autorisation, comme la décoration. Le décret contient une clause importante, c'est que les autorisations ne seront accordées que pour des causes exceptionnelles. De plus, ce sera cher. L'ordonnance de 1819, abrogée, soumettrait les titres étrangers au paiement du tiers des droits perçus pour les titres français correspondants. Le décret du 5 mars exige le paiement des droits entiers prévus par le gouvernement de la Restauration, à savoir : Pour le titre de duc, tous droits compris, c'est-à-dire sceau, enregistrement et accessoires, 18,470 f. — Pour le titre de marquis ou comte, 7,490 f.

— Pour le titre de vicomte, 5,050 f. — Pour le titre de baron, 3,850 francs.

Nous avons entendu parler de pluies de sang, de grenouilles et d'autres pluies extraordinaires que les sciences expliquent d'une manière phénoménale; mais ce qu'on n'a pas encore entendu dire jusqu'ici, c'est qu'il ait plu des harengs, ainsi que l'affirme le North British Daily Mail.

Une chose inouïe jusqu'ici, dit ce journal, est arrivé dernièrement à Torrons, dans la paroisse Kifinichen, dans l'île de Mull (une des Hébrides). Plusieurs harengs ont été trouvés éparpillés sur le sol à une distance de 400 mètres de la mer et à une élévation de 400 pieds au-dessus du niveau de celle-ci. Les poissons avaient la forme ordinaire, seulement ils étaient un peu plus courts et plus larges que d'habitude.

D'après l'opinion de celui qui rapporte le fait, il est impossible que ces poissons soient venus là autrement que d'un nuage. Ils auront sans doute été enlevés à leur élément par une trombe et déposés par celle-ci sur la terre ferme.

La Benzine, remède contre la vermine et la gale. La benzine est un liquide incolore, très mobile, d'une odeur forte et empyreumatique, composé de carbone et d'hydrogène, qu'on obtient en distillant l'acide benzoïque avec un excès de chaux caustique. Jusqu'à présent on ne s'en est guère servi que pour enlever les taches; mais on vient de découvrir qu'à l'aide de cette substance on peut détruire instantanément le ciron de la gale.

Cette découverte est due au docteur Barth, médecin à Berstett. Ce médecin ayant observé que la benzine asphyxie immédiatement une mouche ou une puce, l'employa contre les poux, et son effet fut infailible.

Au bout d'une minute à peine, il a vu la tête d'une paysanne débarrassée d'un millier de ces parasites, sans qu'à la suite de l'administration du médicament il y ait eu la moindre chute de cheveux ou la plus petite altération du cuir chevelu. Il eut le même succès chez les animaux, sans la moindre altération du poil.

Pour la gale, voici la manière de procéder : On fait préalablement froter le malade assez fortement avec du linge sec, et lorsque la peau est rubéfiée par ce frottement, on y applique immédiatement la substance en question. Le contact de la benzine donne lieu à une forte sensation de chaleur sur les endroits malades, mais la gale a complètement disparu. Ce remède est d'autant plus précieux, que la benzine est très commune dans les fabriques de produits chimiques, et qu'elle est à très-bas prix dans le commerce de la droguerie.

On écrit de l'un de nos départements du Midi, qu'un cultivateur a fait une expérience curieuse sur la replantation du froment. Il a semé quelques grains de blé en juin : l'un des pieds qui en provinrent sembla vouloir se ramifier. On l'arracha en août, et on le divisa en dix huit parties, dont chacune fut plantée séparément.

Ces nouvelles plantes ayant poussé des jets latéraux, furent arrachées à la fin de septembre et divisées pour être replantées encore. 67 plantes ainsi obtenues restèrent en place tout l'hiver. Une dernière fois, en avril suivant, ces 67 pieds furent de nouveau divisés : il produisirent alors 500 pieds, qui donnèrent pour récolte définitive 21,000 épis, dont on retira 21 kil. de grains.

D'après la quantité moyenne des grains contenus dans un kilogramme, on peut estimer que ce seul pied, divisé et planté à plusieurs reprises, produisit un nombre total de 567,840 grains pour un.

On lit dans le Moniteur de la Colonisation : Depuis un mois, M. Beulé est établi sur les

ruines de Carthage, où il a entrepris à ses propres frais des fouilles considérables. C'est Byrsa, l'antique acropole de Carthage, qui est le but de ses recherches. M. Léon Roches, notre consul général, lui a procuré toutes les facilités désirables et suit ses travaux avec une amitié vigilante. M. Beulé prétend retrouver non-seulement des monuments romains d'une grande importance, mais des ruines puniques échappées aux soldats de Scipion. Déjà, en effet, à quarante et cinquante pieds au-dessous du sol actuel, on voit sortir de terre des constructions gigantesques, des pierres circulaires, des sortes de tours enfouies sous les cendres, les charbons, les débris les plus lamentables. M. Beulé, qui connaît tous les pays classiques, avoue lui-même aux visiteurs n'avoir rien vu de semblable jusqu'à ce jour.

Sur un autre versant de la montagne, exactement au-dessous de la chapelle consacrée à saint Louis, reparaissent des voûtes, des coupes et cinq compartiments ornés de stuc, des murs merveilleusement conservés. Tout annonce un édifice vaste et richement orné; mais il y a tant de milliers de mètres cubes de terre à extraire que l'on se demande si les ressources d'un particulier pourraient y suffire. Ce qui est certain, c'est que voilà un éclatant démenti donné à l'histoire et à l'opinion qui, se réglant sur l'histoire, déclarait qu'il ne restait plus une pierre de Carthage. L'Angleterre, qui fait des fouilles depuis trois ans, n'a trouvé encore que des mosaïques romaines ou byzantines. Ce qui ne réjouit pas moins la colonie française, c'est que les découvertes de M. Beulé se font exclusivement sur le territoire que l'ancien bey de Tunis a concédé à la France, lorsqu'une chapelle commémorative a été élevée à saint Louis.

Ancedotes.

La petite commune de***, près Bourdeaux (Drôme), a fait tracer en gros caractères, sur la porte de son champ de repos :

Ici on enterre
Que les morts qui vivent
Dans la commune.

Le militaire et le civil. — Le général D... parlait avec chaleur, dans un cercle où se trouvait M. de Talleyrand, de diverses personnes qu'il qualifiait de pékin. « Si vous plaît, général, qu'appellez-vous pékin. — Nous autres, répondit le général, nous appelons pékin tout ce qui n'est pas militaire. — Ah ! fort bien, répond M. de Talleyrand, tout comme nous, nous appelons militaire tout ce qui n'est pas civil. »

— Deux conscrits normands rejoignaient leur corps, étape par étape.

« Combien avons-nous encore de chemin à faire pour arriver à Evreux ? demandent-ils à un voyageur.

— Dix lieues.
— Bon, dit l'un d'eux, ça ne fait que cinq lieues chacun. »

— Des amis, qu'une querelle de jeu avait rendus ennemis à mort, s'étaient donné rendez-vous à l'île de Croisy.

Tout était prêt pour le combat, les armes étaient chargées, et les témoins grelottaient de peur, lorsque X... l'offensé, un zouave pour le courage, dit avant tout à son adversaire :

« Tu tiens donc bien à ce que tu as dit ?
— Moi ! pas du tout.
— Alors pourquoi nous battre ?
— Pour te prouver que je n'ai pas peur !...
— Restons amis plutôt ?
— Soit !... Mais il n'en faut pas moins que l'un de nous deux reste sur le terrain.
— Tu as peut être raison. Eh bien ! reste... Quant à moi, je m'en vais.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE ROANNE
Mois de mars 1859.

MARIAGES (21) ENTRE MM :

- Ardennes Claude-Marie, menuisier, et Boyet Marie.
- Brun Jean-Louis Marcelin, tailleur d'habits, et Poucet Jeanne.
- Jaquet Claude, jardinier, et Dubost Nanette.
- Sautet Jean, charpentier en bateaux, et Ducrot Marguerite.
- Galand Paul, tisseur en soie, et Barbier Marie.
- Rochard Claude-François, ancien notaire, et Desseigne Louise.
- Bully Antoine-Joseph, tisseur, et Mondou Claudine.
- Darmet Nicolas, propriétaire, et Boirrot Marguerite.
- Dubost Joseph-Marie, maréchal, et Garnier Claudine-Marie.
- Dansard Jean-Claude, tisseur, et Cosson Catherine.
- Dondol Jean-Marie, tisseur, et Gonin Anne.
- Labourbe Gilbert, tisseur, et Jeorowski Marie-Julie.
- Dousson Baptiste, chiffonnier, et Roussel Antoinette.
- Bancillon Antoine, charpentier en bâtiments, et Mathieu Françoise.
- Massard Jean-Marie, tailleur d'habits, et Pignard Claudine.
- Perraud Jean, tisseur, et Chaumet Louise.
- Rougeron Jean, employé au chemin de fer, et Bluzat Louise.
- Belaze Jean-Marie Philibert, tisseur, et Mercier Claudine.
- Lisle Jean-Joseph, cordonnier, et Auclère Marie.
- Philibert Benoît-Marie, cultivateurs, et Papat Gilberte.
- Cherbuat Georges, maître bottier, et Roche Claudine.

Décès.

- Givre Pierre, teinturier, 77 ans. — Montroussier Jean-Marie, droguiste, 57 ans, rue Impériale. — Merlin Pierrette, veuve Ducret, 29 ans. — Chopin Gabrielle, femme Barnet, 59 ans. — Boussicot Gérard, capitaine en retraite, 80 ans. — Faye Antoinette, femme Thomas, 45 ans. — Vaille Joséphine-Marie-Sophie, femme Bournichon, 49 ans. Courteval Antoine, rentier, 77 ans. — Duperron Marguerite, veuve Tureau, 64 ans. — Ducloux Jacques, journalier, 69 ans. — Ray Etienne, marinier, 71 ans. — Benoit Lagrelle, charbon, 24 ans. Faye Marie, femme Bellivau, 55 ans. — Perrin Joseph, fondeur, 47 ans. — Godard Pierrette Eugénie, veuve Desforges, 72 ans. — Renard François, vouturier, 49 ans. — Cloux Michel, journalier, 80 ans. — Total des décès 40, y compris 16 enfants au-dessous de 10 ans, et 8 décès à l'hospice.
- Naissances : 55. — Décès 40.
- Mariages 21.

tif, porta la main à son côté : l'épée du gentilhomme n'y était plus. Il sourit tristement, et faisant un effort pour se relever, il croisa ses bras sur sa poitrine avec une silencieuse dignité.

Encore moment on entendit un bruit de pas tumultueux et de voix nombreuses sur le revers de la colline.

Jarny sauta sur un rocher et aperçut de loin une bande d'hommes armés de bâtons et de fusils qui fouillaient tous les buissons et battaient chaque pli de terrain.

— Monsieur le comte, suivez-moi, dit Pierre tout bas en lui montrant, avec un geste énergique, le côté par où arrivait la troupe altérée.

Le comte essaya de marcher, mais trop faible, il tomba sur ses genoux.

Jarny l'enleva sur ses robustes épaules et suivit le creux du ravin, tourna la colline. Un instant après il entra dans sa grotte et déposait le fugitif sous un monceau de branchages qui lui permettaient de respirer sans être vu.

Les paysans gravissaient la côte, s'appelant les uns les autres. Jarny essaya la sueur qui baignait son front, et se glissa sur la plate-forme du rocher, son fusil à la main, un chien à ses pieds.

— As-tu vu le brigand ? lui cria un des hommes ; si non, lequel ? demanda froidement Jarny.

— Le comte de Roqueves, dit un des hommes.

— Si je l'avais vu, vous pourriez vous éviter la peine de le chercher, dit-il en montrant du doigt toute la bande éparpillée se groupa autour de Jarny.

— Il nous a échappé hier, dit l'un des paysans. — Nous le traquons ferme cependant et je ne sais pas comment il s'y est pris.

— Il s'est sauvé, mais il est blessé, reprit un autre il n'a pas certainement pu aller bien loin.

— Le gneux s'est rudement défendu, ajouta un troisième; ses gardes, dont le diable ait l'âme, ont payé pour lui. Ils sont tous morts.

— Et sa femme aussi ; on lui a mis du plomb dans la tête.

— Et de toute la couvée il ne reste que le loup.

Jarny. Mais si vous le rencontrez, engagez-le à ne pas passer à portée de mon fusil.

— Nous prendrons soin de l'épargner la poudre, dirent les autres avec de grands éclats de rire.

Bientôt tous s'éloignèrent ; quand le bruit de leurs gros souliers ferrés ne sonna plus sur les cailloux, Jarny tira le comte de sa cachette.

— Vous avez versé le sang de mon frère, lui dit M. de Roqueves, et vous m'avez sauvé la vie. Que Dieu vous juge ; je n'ai plus le droit de vous haïr.

Pendant quinze jours Pierre Jarny protégea le comte et l'entoura de soins. Pour plus de sûreté il avait dispersés ses vêtements, tachés et déchirés, dans le pays que le gentilhomme avait été dévoré dans un fourré, si bien que le bruit se répandit par les loups. Aucune visite ne les inquiéta plus.

Au bout de trois semaines, M. de Roqueves se sentit en état de partir. Jarny lui fournit un costume de père, le manteau rayé, le feutre noir et le pantalon de grosse bure. Au moment de se séparer, le gentilhomme pour aller manger le pain amer de l'exil, le manant pour demeurer dans ses montagnes, ils se tendirent la main.

— Nous avons tous deux besoin de pardon, dit le comte ; frère, embrassons-nous.

A cet appel d'un homme nourri dans la puissance et l'orgueil, et que le malheur avait brisé comme la foudre brise un chêne, Jarny se sentit remué jusqu'au fond du cœur. N'étaient-ils pas aussi misérables l'un que l'autre et tous deux seuls ? Il tendit les bras à M. de Roqueves, et les premières larmes qu'il eût versées depuis bien des années mouillèrent les yeux du vagabond.

« Depuis ce jour, reprit Jarny en attachant un regard triste sur les profondeurs de l'horizon où la clarté s'éteignait, depuis ce jour j'ai vu passer plus de trente années sans me mêler aux hommes. Dix révolutions ont grondé dans la plaine, et je ne suis pas descendu de mon rocher. Je vis dans mes souvenirs, en face de Dieu, et le cœur ferme j'attends qu'il me juge. »

— Et vous n'avez jamais eu de nouvelles du comte de Roqueves ? lui demandai-je.

— Jamais.

Théâtre de Roanne.
M^{me} Bias, disposée à faire tous les sacrifices pour plaire au public roannais, a eu l'heureuse idée de rétenir plusieurs artistes pour quelques représentations. — Jeudi dernier, ils ont été parfaitement accueillis; M. et M^{me} Branciard a conquis les sympathies des spectateurs, et M. Parapet a chanté avec beaucoup d'entrain la parodie de Lucie. Le concours que ces artistes apportent à la troupe actuelle attirera certainement ce soir un public nombreux dans notre salle.

Pour tout ce qui doit être signé,
J. CHORGNON

MERCURIALES

DERNIER MARCHÉ.

	Roanne.	Montbrison.
Froment, 1 ^{re} qualité.	3 20	3 35
Froment, 2 ^e id.	3 05	3 05
Froment, 3 ^e id.	3 00	2 90
Seigle, 1 ^{re} qualité.	2 00	2 20
Seigle, 2 ^e id.	1 90	2 10
Seigle, 3 ^e id.	1 85	0 00
Orge.	2 00	2 35
Avoine.	1 70	1 85
Haricots.	5 00	0 00
Farine, 1 ^{re} qualité.	35 00	37 00
Farine, 2 ^e id.	32 00	34 00
Farine, 3 ^e id.	22 00	0 00

Annonces judiciaires.

Etude de M^e CHARTRE, avoué à Roanne, rue Sainte-Elisabeth, 74.
— Par un jugement du Tribunal civil de Roanne, en date du 51 mars dernier, Marguerite Lostriat, femme du sieur Palais, ancien teinturier failli, demeurant à Roanne, a été séparée de biens d'avec son mari.
M. Jules Coquard, eu sa qualité de syndic, était présent à l'instance.

Etude de M^e CHARTRE, avoué à Roanne, rue Ste-Elisabeth, 74.

VENTE

par expropriation forcée

JOLI DOMAINE

D'UN BON REVENU

Situé à Bussières, canton de Néronde
Saisi au préjudice du sieur Pierre Dupuy, dit Bricolet, propriétaire, demeurant à Bussières, hameau de Fenêtre.

Adjudication au mardi trois mai 1859, en l'audience des criées du Tribunal civil de Roanne, à l'heure de midi précis.

Cette vente est poursuivie à la requête du sieur Etienne Giraud, propriétaire, demeurant à Neulize, lequel a constitué pour avoué M^e Pierre CHARTRE, avoué près le Tribunal civil de Roanne, y demeurant, rue Ste-Elisabeth, n^o 74.

Contre Pierre Dupuy, propriétaire, demeurant à Bussières, hameau de Fenêtre, lequel a constitué pour son avoué M^e VIAL, avoué près le Tribunal civil de Roanne, y demeurant.

En présence du sieur Georges Dupuy fils, propriétaire, demeurant aussi à Bussières, lequel a pour avoué constitué M^e NIGAY, avoué près le Tribunal civil de Roanne, y demeurant.

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES A VENDRE
Telle qu'elle se trouve au procès-verbal de saisie et au rapport dressé par M. Michard, géomètre, demeurant à St-Symphorien-de-Lay.

Article 1^{er}.

Plusieurs corps de bâtiments formant trois ailes au nord, au matin et au midi, avec cour intérieure, composés de maison d'habitation, loge, hangar, fenil, grandes et petites écuries, de la superficie totale de onze ares quarante centiares environ, confinés au matin par le chemin allant du hameau de Fenêtres au hameau de Pirachive; au midi par la terre Verchère, article quatrième.

Ces bâtiments sont construits partie en pierre et maçonnerie et partie en pizé; ils sont couverts en tuiles creuses. Ils sont inscrits sous le numéro 1074 bis du plan de la matrice cadastrale.

Art. 2^e.

Un Jardin en partie clos de murs, de la contenance approximative de quatre ares soixante et dix centiares, confiné au matin par le chemin de Fenêtre à Pirachive, au midi par les bâtiments de l'article premier; au soir et au nord par le pré article cinq, n^o 1075 du plan cadastral.

Art. 3^e.

Un Pré-pâturage dit de la Verchère, contenant quarante-six ares cinquante centiares environ, confiné au nord-ouest par pré à Jean Palais, à l'est par les articles premier et deuxième, et encore par le chemin de Fenêtre, et au sud par la terre verchère article quatrième.

Art. 4^e.

Une Terre dite Terre-Verchère, de la contenance approximative d'un hectare quarante ares dix centiares, confiné du côté sud-ouest par terre appartenant à Jacques Dupuy, au sud-est par pré et terre à Louis Mercier ci-devant, aujourd'hui à M. Chirat.

Art. 5^e.

Un Pré dit de la Maison, de la contenance approximative d'un hectare deux ares vingt centiares, confiné au sud par pré à Jacques Dupuy, au nord-ouest par pré à Brulas, et à l'ouest par terres aux héritiers de Jeanne Durand, femme de Pierre Dupuy, y compris la parcelle de pré de quinze ares environ acquise par Pierre Dupuy de son frère Jacques Dupuy et formant l'article dix du cahier des charges.

Art. 6.

Une petite terre dite du Suel, de la contenance de quinze ares environ, à prendre à l'angle sud-est depuis et y compris la serve, sur une largeur moyenne de vingt-cinq mètres et une longueur de

quarante mètres, sur la terre qui porte le numéro six cent trente-cinq, section B, du plan cadastral de Bussières. Cette partie est confinée au soir par le chemin du hameau de Fenêtre à celui de Pirachive, et des autres parts par la terre dont s'agit.

Art. 7.

Une terre verchère, dite Gareil, de la contenance approximative d'un hectare trente-cinq ares vingt centiares, confiné au matin par chemin public du bourg de Bussières au hameau de Pirachive; au soir par pré aux mariés Robert, et au nord par terre à Giroud.

Art. 8.

Un tènement de terre dit du Plat, non compris quarante-trois ares soixante centiares, revendiquée par Jeanne Châtel, épouse en secondes nocces de Pierre Dupuy, d'une contenance approximative de cinq hectares trente-cinq ares soixante-et-dix centiares, confiné au matin par le chemin tendant de Bussières à Rozier-en-Donzy; au midi par un autre chemin public; au soir par terre à mademoiselle Lièvre, et au nord par terre à Berchoux (numéros 1000 et 1001 du plan cadastral).

Faits et procédure.

Ensuite d'un commandement signifié au sieur Pierre Dupuy dit Bricolet, le sieur Etienne Giraud susdénommé a fait procéder, suivant procès-verbal de l'huissier Gouttenoire, du dix-huit juin mil huit cent cinquante-huit, à la saisie réelle des immeubles appartenant ou ayant appartenu audit Pierre Dupuy. Ce procès-verbal a été visé et transcrit au bureau des hypothèques de Roanne, avec son exploit de dénonciation, le vingt-quatre juin même mois, volume 79, numéro 14.

Le vingt juillet mil huit cent cinquante-huit, le sieur Georges Dupuy fils, propriétaire, demeurant à Bussières, se prétendant propriétaire des immeubles saisis en vertu d'un acte de vente reçu M^e Lafay, notaire à Saint-Marcel-de-Felines, le dix-neuf octobre mil huit cent cinquante-cinq, a formé une demande en distraction. Les sieurs Basset, Demonceaux-Delandine et Recorbet, propriétaires, demeurant à Pinay et à Neulize, sont intervenus sur cette demande en distraction et ont déclaré se joindre à Georges Dupuy fils.

Par jugement contradictoirement rendu entre toutes les parties, en suite d'enquêtes et contre enquêtes et rapports d'expert, le dix mars mil huit cent cinquante-neuf, le tribunal civil de Roanne a rejeté la demande en distraction formée par Georges Dupuy fils, et a déclaré nulle et frauduleuse la vente du dix-neuf octobre mil huit cent cinquante-cinq, reçue Lafay, notaire à Saint-Marcel-de-Felines.

Par le même jugement le tribunal a fixé l'adjudication des immeubles saisis au mardi trois mai mil huit cent cinquante-neuf. En conséquence, les immeubles ci-dessus désignés seront adjugés en un seul lot, au plus offrant et dernier enchérisseur, le mardi trois mai mil huit cent cinquante-neuf, en l'audience des criées du tribunal civil de Roanne, qui se tiendra de dix heures du matin à une heure de relevée, en l'auditoire ordinaire sis place Saint-Etienne, sur la mise à prix de cinq mille francs offerte par le poursuivant, ci 5000 f.

Conformément à la loi du vingt-un mai mil huit cent cinquante-huit, le poursuivant déclare que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris sur les immeubles ci-dessus désignés inscription pour raison d'hypothèques légales devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.

Pour extrait:

(Signé) CHARTRE.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Pierre CHARTRE, avoué, rue Ste-Elisabeth, 74, et, pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal civil.

Enregistré à Roanne, le 8 avril 1859, reçu un franc dix c.

DE GIRONDE.

Etude de M^e THIODET, avoué à Roanne.

VENTE

D'IMMEUBLES

Dépendant de la faillite de Pierre Pallet.

Adjudication au Mardi 3 mai 1859.

Cette vente est poursuivie à la requête de M. Coquard, teneur de livres, demeurant à Roanne, qualité de syndic à la faillite du sieur Pierre Pallet, teinturier, demeurant à Roanne, lequel a pour avoué constitué M^e THIODET, avoué près le tribunal civil de Roanne où il demeure;

Elle a été ordonnée par jugement du tribunal civil de Roanne, du trois mars mil huit cent cinquante-neuf.

DÉSIGNATION

de l'immeuble à vendre.

Article unique, une terre de la contenance approximative d'un hectare quarante ares soixante-dix-cent centiares, limitée de midi par terre à Gouttebaron et de soir terre à Paecaud.

Cette terre est située à Saint-Romain-la-Molhe, canton de Saint-Haon-le-Châtel, arrondissement de Roanne.

Elle sera vendue en l'audience publique des criées du tribunal civil de Roanne, le mardi trois mai mil huit cent cinquante-neuf, devant M. Mulsant juge-commissaire à cet effet par le jugement du trois mars de cette année, de onze heures du matin à une heure de relevée, sur la mise à prix de mille francs, ci 1000 fr.

Montant de celles fixées par le jugement précité, et sous les clauses et conditions du cahier des charges dressé à cet effet et déposé au greffe du tribunal civil de Roanne.

Signé, F. THIODET.

Enregistré à Roanne, le 7 avril 1859, folio 29, case 6, reçu 1 franc et 10 centimes pour décime.

DE GIRONDE.

DUCHÉ

Mécanicien au Coteau, (Roanne)

A l'honneur d'informer le Public qu'il vient de joindre à son atelier de construction, une fonderie de fonte au cubilot et au creuset, forge, ajustage, tournage; machine à percer, tour parallèle, machine à raboter, machine à filtrer, machine à diviser, scierie à bois, machine à vapeur de la force de 1 à 20 chevaux, manège portatif, roues hydrauliques, moulins à blé, à tan et à plâtre; scieries verticales et circulaires, huileries, presses à vins et tuileries; machine à battre les grains, grües et charnues diverses.

EAU D'ALBION

POUR LA TOILETTE

MÉDAILLE DE LONDRES

MÉDAILLE DE PARIS

Extrait du suc des fleurs et des plantes aromatiques, tonique et rafraîchissant, ce produit de la chimie, ce parfum de boudoir par excellence est bien préférable aux vinaigres, dont l'action siccative aide et durcit la peau.

GELLÉ frères, rue des Vieux-Augustins, 35, à Paris, près la place des Victoires, 1 f. 50 et 3 f. le flacon. — Dépôt chez tous les principaux Coiffeurs et Parfumeurs en France et à l'étranger.

(Une notice détaillée accompagne chaque flacon)

Tribunal de Commerce de Roanne.

FAILLITE GILBERT GAITE.

Par jugement du Tribunal de commerce de Roanne, du 5 de ce mois, le sieur Gilbert GAITE, maître de poste, demeurant à Saint-Thurin, a été déclaré en faillite à compter provisoirement du même jour. Sa personne a été placée sous la garde du garde champêtre de sa commune.

M. Barge a été désigné pour juge-commissaire, et le sieur Bostmambrun, teneur de livres à Roanne, a été nommé syndic provisoire.

MM. les Créanciers sont convoqués à se réunir le 14 de ce mois, dix heures du matin, au greffe du tribunal de commerce de Roanne, pour donner à M. le Juge-commissaire leur avis sur la nomination des syndics définitifs, et sur la composition de l'état des créanciers présumés.

Roanne, le 6 avril 1859.

BARBE, greffier.

FAILLITE VERNAY RAMONDY frères.

MM. les Créanciers de la faillite des sieurs VERNAY RAMONDY frères, marchands de faïence à Roanne, sont convoqués à se réunir le 12 de ce mois, 8 heures du matin très-précises, au greffe du Tribunal de commerce de Roanne, pour entendre :

1^o Le compte de M. Bostmambrun, syndic définitif de cette faillite;

2^o Les propositions des faillis, consentir à un concordat, sinon assister à un contrat-d'union sous la présidence de M. Roubaud, juge-commissaire.

Roanne, le 7 avril 1859.

BARBE, greffier.

NOTA. Messieurs les Créanciers sont priés de la part de M. le Juge commissaire à se rendre exactement à l'heure ci-dessus indiquée.

A SOUS-LOUER DE SUITE

UN JARDIN

de la contenance de 50 ares, entouré de murs de tous côtés et garni de pêchers et vignes. Il est à moitié cultivé, ensemencé et taillé. — S'adresser à M. DALLÉRY Joseph, au Petit-Coteau, qui en traitera.

Avis.

LE SIEUR LAPORTE

en face du collège à Roanne.

Annonce au public qu'il vient d'arriver avec un assortiment considérable de nouveau et en parapluies, ombrelles, etc, le tout à des prix modérés.

Avis. M. Dusseuil, de Roanne, a l'honneur de prévenir le public qu'il reprendra sa boulangerie, le 1^{er} mai prochain.

Il prie les personnes qui l'ont honoré de leur confiance de vouloir bien la lui continuer; il fera tous efforts pour la conserver.

A CÉDER

UN FONDS D'ÉPICERIE ET MERCERIE

Au Coteau, près Roanne.

S'adresser à M^e LARUE, notaire audit lieu.

CANAL DE ROANNE. — Avis. — L'Assemblée générale ordinaire et annuelle de MM. les Actionnaires aura lieu, le 2 mai prochain, à Roanne, quai des Charpentiers, n^o 24, à 10 heures du matin.

Changement de domicile. PHOTOGRAPHIE

Vu le grand nombre de portraits qui lui restent encore à livrer, M^{lle} Maria CHAMBERFORT a l'honneur de prévenir le public qu'elle a remis son départ de Roanne à la fin du mois, elle invite les personnes qui sont dans l'intention de lui accorder leur confiance à venir visiter son nouvel atelier, rue Impériale, n^o 9, maison Roux, près le Théâtre.

DENTS.

M. BOURNICHON

CH.-DENTISTE

de S. A. le Prince de Moldavie

arrivera à Roanne dans les premiers

jours de mai et ne restera que peu de temps. S'adresser à l'agence Hôtel du Nord.

ROB DE NOIX DE GALIEN

Préparé et perfectionné par A. MICHEL, pharmacien à Tarare (Rhône).

Remède sûr pour la guérison des maladies humorales, teignes, gales, dartres, démangeaisons, boutons, rhumatismes, gouttes, maladies contagieuses.

Dépuratif énergique, il purifie le sang, et loin d'affaiblir l'estomac, il le fortifie; d'une saveur agréable, il présente un grand avantage sur l'huile de foie de morue, qui n'est pas un remède toujours sûr; en outre, sa saveur et son odeur repoussantes sont une cause de dégoût pour les malades.

Exiger la signature A. MICHEL.

Dépôts.

ROANNE, chez MM. Mercier, Griziaux, Roubaud. ST-ETIENNE, chez M. Jacob, rue de la Loire; MONTBRISON, chez M. Bouthier; ST-SYMPHORIEN-DE-LAY, chez M. Péronnet. Tous pharmaciens.

NOUVELLE ÉDITION A PRIX RÉDUIT.

LA PRESERVATION PERSONNELLE

Traité médical sur le mariage et les infirmités secrètes de la jeunesse et de l'âge mûr; un fort volume, illustré de 40 figures coloriées sur l'anatomie des organes de la génération, expliquant leurs fonctions et les effets produits par l'onanisme, les excès, etc., avec des observations sur l'impuissance, la faiblesse nerveuse, etc., par le docteur SAMUEL LA MERT, médecin consultant, 37, Bedford Square, à Londres. — Prix: 3 fr., sous enveloppe. En vente, Paris, Laroque, libraire, 5, boulevard Montmartre. — Pour recevoir immédiatement l'Ouvrage franco sous enveloppe, porter 3 fr. 50 c. au bureau de poste et envoyer le mandat à M. Laroque, libraire à Paris, 5, boulevard Montmartre.

A VENDRE

OU A LOUER PRÉSENTEMENT

Une Usine hydraulique

de la force de 12 à 14 chevaux de vapeur.

Les bâtiments, construits à pierres et à chaux occupent une superficie de 33 mètres 40 centimètres de longueur, sur 9 mètres 50 centimètres de profondeur, non compris un hangar de 63 mètres carrés.

Le principal corps des bâtiments est monté à un deuxième étage.

La cour on aissance est d'une superficie de 1,309 mètres carrés.

Cette usine, située au centre de la ville de Roanne, en rue des Tanneries, sur un cours d'eau spécialement livré à l'industrie, offre tous les avantages désirables, sous le rapport de la grandeur des bâtiments et des aisanes.

Elle fait mouvoir séparément :

1. Un moulin à tan,
2. Une féculerie,
3. Une découpeuse de bois de teinture,
4. Une scie circulaire.

Pour tous les renseignements, s'adresser à M. MORILLON, à Roanne.

FAVIER, TAPISSIER,

Déjà avantageusement connu à Roanne, offre de prouver aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, que la garniture de ses sièges ne contient pas de crin végétal. Rue Sainte-Elisabeth, n^o 47, à Roanne. M. Favier demande un apprenti menuisier en fauteuils.

SAVONULE LEBEL DE COPAHU PUR approuvé par la Faculté de Médecine de Paris comme supérieur à toutes capsules ou injections pour guérir en peu de jours les maladies les plus invétérées. Prix : 4 fr. la boîte.

HÉMORROIDES calmées et guéries sans danger de répercussion par la poudre de Scordium composée. Prix : 3 fr. la boîte. Entrepôt général : 68, rue de Saintonge, Paris.

Dépôts chez MM. Roubaud et Griziaux, ph.

Migraines, Névralgies

Guérison prompte et certaine Par la Poudre et les Granules de MEYNET

au Valérianate de Quinine.

Dépôt général à Lyon, rue de Lorette, 4 et dans toutes les pharmacies où se trouvent les biscuits Meynet, notamment à ROANNE, pharmacie ROUBAUD et pharmacie GRIZIAUX.

— On demande un FEMME de 50 à 55 ans. S'adresser à M. Pitre.

On demande un jeune homme capable d'instruire deux enfants en bas âge, et de les conduire jusqu'à douze ans. S'adresser au bureau du journal. 52

Roanne, imp. Chorgnon, l'un des gérants.

Opérations de Banque et de Bourse, Caisse de Dépôts, Reports, Bénéfices payés tous les mois.

Pour toutes demandes et lettres, écrire franco à MM. E. PEGOT-OGIER et C^o, ou à M^r le Directeur du Crédit financier, rue de la Bourse, 7. — Pour envois de fonds, envoyer par lettres chargées, et dans les villes où la Banque de France a des succursales, verser au crédit de MM. E. Pégot-Ogier et C^o, banquiers.

MM. E. Pégot-Ogier et C^o se chargent, pour le compte de leurs clients de souscrire, acheter et vendre tous effets publics, actions et obligations industrielles de France et de l'étranger; — prendre part, sur ordres, à tous emprunts, soit d'Etats, villes et compagnies, à tous travaux publics, entreprises commerciales et industrielles: — faire des avances ou ouvrir des crédits, en compte courant, sur dépôts de titres, effets publics, actions ou obligations; — recevoir des sommes en compte courant, et tous titres en dépôt.

Caisse de report recevant toutes sommes pour être utilisées en REPORTS. Le report est une opération lucrative et sûre, puisqu'elle repose toujours sur actions ou obligations offrant toute garantie. Versement à volonté. (Chaque compte courant est arrêté au bout d'un mois.) Il est délivré à chaque déposant un récépissé du livre à souche.

LES COURTAGES SONT INVARIABLEMENT LES MÊMES QUE CEUX FIXÉS PAR LE PARQUET DE PARIS.

LE CRÉDIT FINANCIER, journal hebdomadaire, le meilleur marché de tous les journaux, quatre francs par an pour Paris et les départements, paraît le dimanche matin et contient: un article SITUATION, résumé général de la Bourse de la semaine; une CHRONIQUE des Chemins de fer français et étrangers, renseignements sur les lignes projetées ou en cours d'exécution, détails de service, FAITS DIVERS et nouvelles, inventions, applications de la science à l'industrie, détails commerciaux sur les denrées de première nécessité; BIBLIOGRAPHIE spéciale, commerciale, scientifique, financière, ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES, paiements d'intérêts et de dividendes; JURISPRUDENCE commerciale; BULLETIN des théâtres de Paris; COURRIER DE LA SEMAINE et feuilleton; enfin, un TABLEAU de la Bourse relevé de la cote officielle.

A PARIS, 87, RUE RICHELIEU
COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES

CAPITAUX

SUR LA VIE

RENTES

PAYABLES

La plus ancienne en France de toutes les Compagnies d'assurances.

VIAGÈRES

APRÈS DÉCÈS.

DOTS POUR LES ENFANTS.

IMMÉDIATES ou DIFFÉRÉES

La Compagnie a été fondée en 1819 et possède 30 MILLIONS réalisés en valeurs sur l'Etat et Immeubles

En Valeurs sur l'Etat 11 millions.
En Immeubles 19 millions.

LES IMMEUBLES SE COMPOSENT :

- 1° De huit Maisons et Hôtels à Paris;
- 2° D'une grande partie de la Forêt de Montmorency (Seine-et-O.);
- 3° De la Forêt de Bruadan, près Romorantin (Loir-et-Cher);
- 4° De la Forêt de Moislains, près Péronne (Somme);
- 5° De la Forêt d'Oermingen, près Saverne (Bas-Rhin);
- 6° Des Domaines du Puch de et Cazeaux, près Bordeaux (Gironde.)

Assurances de Capitaux payables après décès, permettant au père de famille de laisser un capital à ses héritiers.
Assurances mixtes profitant aux ayants-droit de l'assuré s'il meurt, ou à lui-même s'il vit à une époque déterminée.

(Ces deux combinaisons jouissent d'une participation de 50 0/0 dans les bénéfices de la Compagnie.)

Rentes viagères immédiates ou différées sur une ou plusieurs têtes aux taux les plus avantageux.

Dotations pour les Enfants dont le capital fixé d'avance est payé à un âge donné; pouvant servir à l'exonération du service militaire.

(Cette dernière combinaison n'a rien de commun avec les opérations Tontinières, auxquelles la Compagnie n'a jamais voulu prendre part.)
S'adresser à M. BARGE, agent principal, à Roanne.

AVANTAGES DU ZINC LAMINÉ

DE LA SOCIÉTÉ DE LA VIEILLE MONTAGNE,
Dans ses applications générales

COUVERTURE.

Les avantages du zinc pour toitures sont parfaitement reconnus aujourd'hui; le nombre toujours croissant des travaux exécutés, soit par le gouvernement, les chemins de fer ou les particuliers, prouve combien ce genre de couverture offre de garantie, comme solidité, durée, légèreté et élégance.

Une couverture en zinc bien exécutée et en n° 14, n'exige aucune sorte de réparation pendant un laps de temps qu'on ne peut évaluer à moins de vingt-cinq à trente ans.

L'inclinaison d'un comble peut être réduite à 0 pour terrasse, et à 10 centimètres par mètre pour toiture. L'ardoise exige au moins 30 centimètres, et la tuile 45; la couverture en zinc offre donc une économie importante sur la surface à couvrir.

Le zinc est une fois et demie plus léger que le plomb et quatre fois plus résistant; en d'autres termes, il représente une solidité égale avec 1/4 de l'épaisseur du plomb.

Le zinc n'a pas le grave inconvénient qu'ont le cuivre et le plomb de communiquer une action nuisible aux eaux pluviales. Les toitures en zinc sont faciles à tenir propres; l'oxyde de zinc étant insoluble, il s'ensuit que les toitures en zinc permettent de recueillir les eaux pluviales avec toute garantie de salubrité, avantage inappréciable dans les lieux privés d'eau de sources, et qu'on ne peut obtenir complet qu'avec ce mode de couverture.

Suivant devis comparatif dont les détails se trouvent dans les prospectus spéciaux que M. Jules BAJARD fils, dépositaire, tient à la disposition de MM. les propriétaires, architectes et ingénieurs, un bâtiment de 13 mètres 50 de long sur 6 80 de profondeur, compris maçonnerie, charpente et toiture, coûterait (couverture ordinaire à tasseaux, zinc n° 14, le cours du zinc laminé étant de 80 fr. les 100 k):

En zinc	1,075 09	soit par mètre carré de surface horizontale	13 45
En ardoises	1,245 97	—	15 60
En tuiles	1,745 96	—	21 80

Pour un hangar de 63 mètres de long sur 18 de large, charpente en fer et couverture en zinc cannelé n° 14, le cours du zinc laminé étant de 80 fr. les 100 k.

Le prix serait en zinc de fr. 18,749	soit par mètre carré	fr. 16 50
— en tuiles	22,767	20 10

Il faut observer que ces prix ont pour base le cours du zinc laminé à 80 francs; chaque hausse de cinq francs donne une augmentation de fr. 0.35 à 0.40 par mètre carré; chaque baisse équivalant à une diminution de fr. 0.35 à 0.40 sur le prix mètre carré.

Il est également utile de rappeler que le zinc conserve toujours, comme vieux métal, environ 40 à 45 0/0 de son prix d'achat.

Il n'est pas nécessaire de recouvrir le zinc d'une peinture, ce qui est indispensable pour la tôle et constitue une dépense d'entretien considérable.

Le zinc n'est pas glissant, et le peu d'inclinaison des combles permet d'y marcher facilement, ce qui est un immense avantage en cas d'incendie, en permettant d'organiser un service de pompes pour lancer l'eau dans toutes les parties atteintes par le feu.

Pour tous les travaux provisoires, on peut se servir de numéros inférieurs, comme les numéros 10 et 11, qui pèsent seulement 3 kil. 45 et 4 k. 15 le mètre carré.

Le grand avantage est la facilité de pose et de dépose et la valeur que conserve toujours le métal après avoir été employé.

Le zinc revient dans ce cas à bien meilleur marché qu'aucun autre système de couverture essayé jusqu'à ce jour, et dont le plus grand nombre sont aussi vite abandonnés que connus.

SYSTÈMES DE COUVERTURE.

Les couvertures en zinc doivent être posées à dilatation libre, c'est-à-dire de façon que le métal puisse s'allonger ou se retirer suivant les variations de la température et éviter ainsi que la feuille se gondole, se déchire ou rompe ses points d'attache.

Le meilleur et même le seul bon système de couverture pour les maisons d'habitation est le système dit à tasseaux. Les raccords en sont faciles; la nécessité d'un voligeage presque jointif est un avantage contre la chaleur, le bois étant, comme on sait, très-mauvais conducteur du calorique.

M. Jules Bajard fils, délivre des prospectus spéciaux qui donnent des explications complètes avec les dessins de détail de ce genre de couverture.

Dépôt à Roanne, chez M. Jules Bajard fils, rue Impériale, où l'on fournira tous autres renseignements demandés.

Chocolat-Ibled

PARIS, 4, RUE DU TEMPLE, PRÈS L'HOTEL-DE-VILLE

USINE HYDRAULIQUE à Mondicourt (Pas-de-Calais.)
USINE A VAPEUR à Emmerick (Allemagne.)

La Maison IBLED est dans les meilleures conditions pour fabriquer bon et à bon marché.

(RAPPORT DU JURY CENTRAL.)

Le Chocolat-Ibled se vend chez les principaux Confiseurs, Pharmaciens et Épiciers.

A CÉDER POUR CAUSE DE DÉCÈS

UNE ÉTUDE DE NOTAIRE
à St-Polgue,
canton de St-Germain-Laval (Loire).
S'adresser à M^r DUSAUZEY, notaire à Roanne.

A Louer
pour entrer en jouissance à la Toussaint prochaine 1859
ou à Vendre

L'HOTEL DU COQ-HARDI
ayant remises, écuries, cour et jardin, tenu par
MM. Roche;

ET A VENDRE

1° Une boutique de charbon avec Hangar et Cour, occupés par M. Piat, charbonnier;
Et 2° un jardin clos de murs, ayant été cultivé par M. Auboyer, pépiniériste.
Les objets ci-dessus, dépendant de la succession de M. François Chappuy, sont situés à Roanne, place et rue Mably, et route de Paris.
S'adresser à M. BAJARD-BROY, rue Impériale, ou à M. VALLAS, rue de la Paroisse, à Roanne.

Aux sacs sans couture.

MM. MAYEUX et ROLLIN, rue Impériale, 33, à Roanne, préviennent le Public, que, dans leurs magasins, l'on trouvera à prix réduits les articles suivants:

Chanvres bruts et peignés, filasses, étoupes; fils à la main, lins et étoupes filés à la mécanique depuis le numéro 3 jusqu'au numéro 100.
Fils retords en chanvre et lin, pour lisses, Cordes à ballots, cordeaux, attaches, ficelles, fils en brin, et tous les articles qui concernent l'emballage.

Linge de table, toilerie, literie, couvertures laine et coton, édredons, duvets, plumes de toutes espèces, matelas confectionnés, crins animal et végétal, laines de diverses qualités, paille de maïs;

Cordats extra forts, par pièces de 50 à 100 mètres, en largeur de 60 centimètres à 1 mètre 20 centimètres, à 15 pour 100 au-dessous des prix connus;

Sacs sans couture de toutes dimensions et qualités, sacs confectionnés en tous genres (cordat et phormium) pour plâtre, grains, graines, farines, etc., à 10 pour 0/0 au-dessous des des cours établis;

Articles pour couches de boulanger.
Grand choix de lits en fer, depuis 10 francs jusqu'à 500 francs; canapés et sommiers élastiques de Paris, bancs et chaises de jardin, articles médaillés aux expositions de 1849 et 1855.

Qualités, conditionnements et bas prix: tout est réuni pour satisfaire les personnes qui voudront bien les honorer de leurs ordres.

A VENDRE DE SUITE

A St-Etienne.
Pour cause de cessation d'affaires,

UN FONDS DE LINGERIE
bien achalandé et situé dans le plus beau quartier de la ville.

S'adresser maison Girod, place de l'Hôtel-de-ville, n° 6, au 1^{er}.

PECTORAL SUISSE
PASTILLES-MINISTRES

Pharmacie CICILE (successeur de Pajot), rue de la Chaussée-d'Antin, 58, à Paris.
Pour la voix, les rhumes, oppressions, catarrhes, maux de gorge ou de poitrine.
— Boîtes de 1 et de 2 fr. — Dans toutes les pharmacies

Bourse de Paris du 9 avril.

4 1/2 %	95,10
3 %	67,30
Banque de France	2800.

EXPOSITION

du grand Bazar à l'infini.

Rue Impériale, 32, maison Petit.

Cet immense assortiment consiste principalement en pendules, glaces, tableaux, porcelaines, cristaux, ganterie, parfumerie, chaussures, quincaillerie et une foule d'autres objets fixés depuis 50, 65 cent. et 1 fr. 25, etc.

ENTRÉE LIBRE.

Appareils Orthopédiques et Tuteurs

Pour la déviation des membres inférieurs et de la colonne vertébrale, chez RAFFIN, serrurier, rue Impériale, n° 54, à Roanne.

AVIS

M^r VIVIÈRE, M^o dentiste, élève du Dr De Labarre, et ex-pr de prothèse-dentaire, habite continuellement Roanne où déjà sa manière facile d'opérer lui a valu de nombreux succès, principalement dans les communautés religieuses où il est appelé très-souvent.

Bien persuadé que l'exercice de l'art du dentiste exige aujourd'hui un mérite véritable, car le charlatanisme et l'ignorance ont rendu le public défiant, M^r Vivrière n'exige de paiement que lorsque ses clients ont reconnu l'excellence de ses dentiers et leur supériorité sur ce qui a été fait jusqu'à ce jour.

Au reste, sa grande expérience acquise par un travail constant dans les meilleurs cabinets de Paris l'a mis à même d'opérer avec sûreté, et d'établir avec solidité les dents à succion, les dentiers à base en gutta-percha, or, platine et aluminium, les appareils pour le redressement de la seconde dentition des dents des enfants, et optateurs.

L'on trouve également dans son cabinet l'Elixir contre les plus vives douleurs de dents, névralgie dentaire et autres, Opiat et Poudre dentifrice.

M^r Vivrière opère gratuitement les indigents tous les jeudis, de une heure à 4 heures.

Les prix de ses opérations sont à la portée de tout le monde.

Rue de la Paroisse, maison Vallas, n° 2.

AVIS MÉDICAL.

Le Sirop concentré de Salsepareille composé, de QUET Aîné, pharmacien de Lyon, est reconnu le meilleur Dépuratif du Sang et des Humeurs. L'emploi de ce remède dispense des tisanes. Chaque Bouteille a un Cachet, une Etiquette et une Instruction avec la signature QUET Aîné.

Dépôt à Roanne, pharmacie ROUBAUD, rue Impériale, où l'on trouve aussi le SIROP DE MOU-DE-VEAU COMPOSÉ, DE QUET AÎNÉ, pour guérir en peu de temps, les Rhumes, Toux, Catarrhes Coqueluches, Asthmes et Irritations de poitrine.

Avis aux personnes atteintes de Hernies

Au moyen des ceintures à bascule imperceptibles et sans ressort de RAINAL et FILS, bandagistes brevetés de Paris, les hernies les plus aiguës et les plus négligées sont maintenues sans souffrance. Aussi nos premiers médecins recommandent-ils cet ingénieux appareil dans les cas de hernies les plus négligées. Ceintures simples, 8 fr.; doubles, 12 fr. Dito, ombilicales, 10 fr.; dito, hypogastriques, 15 fr. et au-dessus. Contre un mandat sur la poste, la grosseur du corps et le côté atteint. On expédie franco. — Maisons centrales à Paris, rue de Marengo, n° 6, et rue Neuve-Saint-Denis, n° 25. L. B. 2969 12-1
Seul dépôt chez M. JARRY, coutelier, rue du Collège, 19 à Roanne.